

Soutien financier à moyen terme des balances des paiements des Etats membres

2009/0053(CNS) - 24/04/2009 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 369 voix pour, 9 voix contre et 15 abstentions, une résolution législative modifiant, suivant la procédure de consultation, la proposition de règlement du Conseil modifiant le règlement (CE) n° 332/2002 établissant un mécanisme de soutien financier à moyen terme des balances des paiements des États membres.

Le Parlement soutient la proposition tout en formulant les amendements suivants:

- selon la proposition, les conditions d'octroi du soutien financier devraient être fixées dans un protocole d'accord négocié entre la Commission et l'État membre concerné. Les députés demandent que la Commission communique le protocole d'accord au Parlement européen et au Conseil ;
- le Conseil devrait statuer sur les aménagements éventuels à apporter aux conditions de politique économique initialement fixées conformément aux grands objectifs économiques de la Communauté ;
- le Parlement suggère également que le Conseil examine, tous les 2 ans, sur la base d'un rapport de la Commission, après consultation du Parlement européen et sur avis du comité économique et financier, si le mécanisme mis en place demeure adapté dans son principe, dans ses modalités et dans ses plafonds aux besoins qui ont conduit à sa création.